

**PROCES VERBAL**  
**de la Séance du 26 mars 2025**

~~~~~

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à dix-huit heures et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le quinze janvier deux mille vingt-cinq.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 22**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

**Membres absents excusés avec pouvoir : 4**

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY  
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 3**

BROCHET Olivier  
GUILLERMET Maria,  
LYAUDET (MARIN) Jessie

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**La séance est ouverte en présence de 22 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants en début de séance.**

**1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2025**

Monsieur le Maire fait valider aux conseillers municipaux le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2025 qui n'appelle pas de remarque de la part de l'assemblée.

**PREND ACTE de l'arrivée d'Olivier BROCHET à 18h38.**

**La séance se poursuit en présence de 23 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

**2. COMMISSION FINANCES**

2.1. Approbation des COMPTES FINANCIERS UNIQUES

En préambule Madame Nicole ROSIER expose que :

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Madame Nicole ROSIER précise que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- ✓ Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- ✓ Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- ✓ Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- ✓ La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le Compte Financier Unique est composé de 4 parties :

- I. Les informations générales et synthétiques pour une vue panoramique des informations clefs de la situation financière,
- II. L'exécution budgétaire,
- III. Les états financiers apportant une vision patrimoniale,
- IV. Les états annexes du cadre budgétaire (équilibre, AE, AP, ...), des sujets comptables (dettes, ...) et de la gestion.

#### **PREND ACTE du DEPART de Monsieur Le Maire à 18h45**

**La séance se poursuit en présence de 22 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants.**

Madame la Présidente Nicole ROSIER rappelle l'ensemble des éléments comptables nécessaires à l'élaboration d'un Compte Financier Unique, à savoir :

- le budget primitif de l'exercice 2024,
- les délibérations modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- le Compte Financier Unique dressé par l'ordonnateur et le comptable public.

Madame la Présidente Nicole ROSIER précise que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024 les finances de la commune de Plateau d'Hauteville, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

#### 2.1.1. Approbation du COMPTE FINANCIER UNIQUE du budget PRINCIPAL de la commune (M57) – Exercice 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nicole ROSIER, Adjointe au Maire, examine le Compte Financier Unique 2024 du budget Principal.

Madame la Présidente Nicole ROSIER propose de procéder au règlement définitif du budget 2024 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal.

| <b>Budget PRINCIPAL</b>                          |                       |                                       |                       |
|--------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                            |                       | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                       |
| DÉPENSES 2024                                    | -6 171 486,88 €       | DÉPENSES 2024                         | -1 455 052,82 €       |
| RECETTES 2024                                    | 7 667 384,85 €        | RECETTES 2024                         | 1 023 628,42 €        |
| <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>                    | <b>1 495 897,97 €</b> | <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>         | <b>-431 424,40 €</b>  |
| Résultat antérieur reporté 2023                  | 2 384 217,85 €        | Résultat antérieur reporté 2023       | 44 225,41 €           |
| <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>                       | <b>3 880 115,82 €</b> | <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>            | <b>-387 198,99 €</b>  |
|                                                  |                       | Reste à réaliser DÉPENSES 2024        | -34 746,88 €          |
|                                                  |                       | Reste à réaliser RECETTES 2024        | 165 815,72 €          |
|                                                  |                       | <b>SOLDE des RESTES A RÉALISER</b>    | <b>131 068,84 €</b>   |
|                                                  |                       | <b>RÉSULTAT CUMULÉ INVESTISSEMENT</b> | <b>-256 130,15 €</b>  |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ de l'EXERCICE 2024</b> |                       |                                       | <b>3 623 985,67 €</b> |

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité**

- **APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique 2024 du budget principal,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.1.2. Approbation du COMPTE FINANCIER UNIQUE du budget annexe BOIS ET FORETS (M57) – Exercice 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nicole ROSIER, Adjointe au Maire, examine le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Bois et Forêts ».

Madame la Présidente Nicole ROSIER propose de procéder au règlement définitif du budget 2024 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget annexe « Bois et Forêts ».

| <b>Budget BOIS et FORETS</b>                     |                     |                                       |                     |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                            |                     | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                     |
| DÉPENSES 2024                                    | -337 684,86 €       | DÉPENSES 2024                         | -70 302,28 €        |
| RECETTES 2024                                    | 421 688,28 €        | RECETTES 2024                         | 5 538,81 €          |
| <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>                    | <b>84 003,42 €</b>  | <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>         | <b>-64 763,47 €</b> |
| Résultat antérieur reporté 2023                  | 82 602,46 €         | Résultat antérieur reporté 2023       | 10 120,62 €         |
| <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>                       | <b>166 605,88 €</b> | <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>            | <b>-54 642,85 €</b> |
|                                                  |                     | Reste à réaliser DÉPENSES 2024        | -9 456,11 €         |
|                                                  |                     | Reste à réaliser RECETTES 2024        | 9 385,50 €          |
|                                                  |                     | <b>SOLDE des RESTES A RÉALISER</b>    | <b>-70,61 €</b>     |
|                                                  |                     | <b>RÉSULTAT CUMULÉ INVESTISSEMENT</b> | <b>-54 713,46 €</b> |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ de l'EXERCICE 2024</b> |                     |                                       | <b>111 892,42 €</b> |

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité**

- **APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Bois et Forêts »,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### 2.1.3. Approbation du COMPTE FINANCIER UNIQUE du budget annexe LOTISSEMENT LE PLANACHAT (M57)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nicole ROSIER, Adjointe au Maire, examine le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Lotissement le Planachat ».

Madame la Présidente Nicole ROSIER propose de procéder au règlement définitif du budget 2024 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget annexe « Lotissement le Planachat ».

| <b>Budget Lotissement PLANACHAT</b>              |               |                                       |                     |
|--------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|---------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                            |               | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                     |
| DÉPENSES 2024                                    | -346 631,76 € | DÉPENSES 2024                         | -361 321,68 €       |
| RECETTES 2024                                    | 346 631,76 €  | RECETTES 2024                         | 329 581,40 €        |
| <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>                    | <b>0,00 €</b> | <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>         | <b>-31 740,28 €</b> |
| Résultat antérieur reporté 2023                  | 0,00 €        | Résultat antérieur reporté 2023       | 1 292,05 €          |
| <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>                       | <b>0,00 €</b> | <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>            | <b>-30 448,23 €</b> |
|                                                  |               | Reste à réaliser DÉPENSES 2024        | 0,00 €              |
|                                                  |               | Reste à réaliser RECETTES 2024        | 0,00 €              |
|                                                  |               | <b>SOLDE des RESTES A RÉALISER</b>    | <b>0,00 €</b>       |
|                                                  |               | <b>RÉSULTAT CUMULÉ INVESTISSEMENT</b> | <b>-30 448,23 €</b> |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ de l'EXERCICE 2024</b> |               |                                       | <b>-30 448,23 €</b> |

Madame Gaëlle FORAY demande si des mouvements sont encore prévus pour ce lotissement.

Madame Nicole ROSIER répond que ce budget est en déficit les années sans vente, ce qui était le cas en 2024. Le résultat négatif s'explique également car aucun provisionnement via le budget principal n'avait été prévu en 2024. Il y a encore des terrains à vendre donc des mouvements possibles.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Lotissement le Planachat »,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2.1.4. Approbation du COMPTE FINANCIER UNIQUE du budget annexe GITE D'HOSTIAZ (M57) – Exercice 2024

Madame la Présidente Nicole ROSIER propose de procéder au règlement définitif du budget 2024 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget annexe « Gite d'Hostiaz ».

| <b>Budget GITE D'HOSTIAZ (bar, restaurant, gîte)</b> |                   |                                       |                    |
|------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|--------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                |                   | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                    |
| DÉPENSES 2024                                        | -13 497,87 €      | DÉPENSES 2024                         | -9 436,21 €        |
| RECETTES 2024                                        | 16 366,10 €       | RECETTES 2024                         | 9 714,00 €         |
| <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>                        | <b>2 868,23 €</b> | <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>         | <b>277,79 €</b>    |
| Résultat antérieur reporté 2023                      | 5 526,07 €        | Résultat antérieur reporté 2023       | 6 062,79 €         |
| <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>                           | <b>8 394,30 €</b> | <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>            | <b>6 340,58 €</b>  |
|                                                      |                   | Reste à réaliser DÉPENSES 2024        | 0,00 €             |
|                                                      |                   | Reste à réaliser RECETTES 2024        | 0,00 €             |
|                                                      |                   | <b>SOLDE des RESTES A RÉALISER</b>    | <b>0,00 €</b>      |
|                                                      |                   | <b>RÉSULTAT CUMULÉ INVESTISSEMENT</b> | <b>6 340,58 €</b>  |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ de l'EXERCICE 2024</b>     |                   |                                       | <b>14 734,88 €</b> |

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité**

- **APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Gite d'Hostiaz »,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.1.5. Approbation du COMPTE FINANCIER UNIQUE du budget annexe REGIE DES ENERGIES (M41) – Exercice 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nicole ROSIER, Adjointe au Maire, examine le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « régie des énergies ».

Madame la Présidente Nicole ROSIER propose de procéder au règlement définitif du budget 2024 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget annexe « régie des énergies ».

| <b>Budget Régie des ÉNERGIES</b>                 |                    |                                       |                     |
|--------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|---------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                            |                    | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                     |
| DÉPENSES 2024                                    | -33 132,29 €       | DÉPENSES 2024                         | -49 163,39 €        |
| RECETTES 2024                                    | 42 732,69 €        | RECETTES 2024                         | 1 090,21 €          |
| <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>                    | <b>9 600,40 €</b>  | <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>         | <b>-48 073,18 €</b> |
| Résultat antérieur reporté 2023                  | 34 028,22 €        | Résultat antérieur reporté 2023       | 283 262,45 €        |
| <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>                       | <b>43 628,62 €</b> | <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>            | <b>235 189,27 €</b> |
|                                                  |                    | Reste à réaliser DÉPENSES 2024        | -11 340,00 €        |
|                                                  |                    | Reste à réaliser RECETTES 2024        | 0,00 €              |
|                                                  |                    | <b>SOLDE des RESTES A RÉALISER</b>    | <b>-11 340,00 €</b> |
|                                                  |                    | <b>RÉSULTAT CUMULÉ INVESTISSEMENT</b> | <b>223 849,27 €</b> |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ de l'EXERCICE 2024</b> |                    |                                       | <b>267 477,89 €</b> |

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « régie des énergies »,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2.1.6. Approbation du COMPTE FINANCIER UNIQUE du budget annexe GENDARMERIE (M57) – Exercice 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nicole ROSIER, Adjointe au Maire, examine le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Gendarmerie ».

Madame la Présidente Nicole ROSIER propose de procéder au règlement définitif du budget 2024 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget annexe « Gendarmerie ».

| <b>Budget GENDARMERIE</b>                        |                    |                                       |                      |
|--------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|----------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                            |                    | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                      |
| DÉPENSES 2024                                    | -4 217,32 €        | DÉPENSES 2024                         | -858 654,31 €        |
| RECETTES 2024                                    | 20 000,00 €        | RECETTES 2024                         | 470 190,68 €         |
| <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>                    | <b>15 782,68 €</b> | <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>         | <b>-388 463,63 €</b> |
| Résultat antérieur reporté 2023                  | 0,00 €             | Résultat antérieur reporté 2023       | -172 445,34 €        |
| <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>                       | <b>15 782,68 €</b> | <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>            | <b>-560 908,97 €</b> |
|                                                  |                    | Reste à réaliser DÉPENSES 2024        | -2 048 799,66 €      |
|                                                  |                    | Reste à réaliser RECETTES 2024        | 2 743 000,00 €       |
|                                                  |                    | <b>SOLDE des RESTES A RÉALISER</b>    | <b>694 200,34 €</b>  |
|                                                  |                    | <b>RÉSULTAT CUMULÉ INVESTISSEMENT</b> | <b>133 291,37 €</b>  |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ de l'EXERCICE 2024</b> |                    |                                       | <b>149 074,05 €</b>  |

**Le Conseil Municipal,**  
**à l'unanimité,**

- **APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Gendarmerie »,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2.1.7. Approbation du COMPTE FINANCIER UNIQUE du budget annexe PETITE ENFANCE (M57) – Exercice 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nicole ROSIER, Adjointe au Maire, examine le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Petite Enfance ».

Madame la Présidente Nicole ROSIER propose de procéder au règlement définitif du budget 2024 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget annexe « Petite Enfance ».

| <b>Budget PETITE ENFANCE</b>                     |                     |                                       |                      |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|----------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                            |                     | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                      |
| DÉPENSES 2024                                    | -657 063,27 €       | DÉPENSES 2024                         | -51 880,07 €         |
| RECETTES 2024                                    | 856 737,27 €        | RECETTES 2024                         | 22 392,89 €          |
| <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>                    | <b>199 674,00 €</b> | <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>         | <b>-29 487,18 €</b>  |
| Résultat antérieur reporté 2023                  | 0,00 €              | Résultat antérieur reporté 2023       | 0,00 €               |
| <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>                       | <b>199 674,00 €</b> | <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>            | <b>-29 487,18 €</b>  |
|                                                  |                     | Reste à réaliser DÉPENSES 2024        | -274 990,64 €        |
|                                                  |                     | Reste à réaliser RECETTES 2024        | 0,00 €               |
|                                                  |                     | <b>SOLDE des RESTES A RÉALISER</b>    | <b>-274 990,64 €</b> |
|                                                  |                     | <b>RÉSULTAT CUMULÉ INVESTISSEMENT</b> | <b>-304 477,82 €</b> |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ de l'EXERCICE 2024</b> |                     |                                       | <b>-104 803,82 €</b> |

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité**

- **APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Petite Enfance »,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.1.8. Approbation du COMPTE FINANCIER UNIQUE du budget annexe SECTION VAUX SAINT SULPICE (M57) – Exercice 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nicole ROSIER, Adjointe au Maire, examine le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Section de Vaux Saint Sulpice ».

Madame la Présidente Nicole ROSIER propose de procéder au règlement définitif du budget 2024 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget annexe « Section de Vaux Saint Sulpice ».

| <b>Budget SECTION de VAUX SAINT SULPICE</b>      |                     |                                       |                     |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                            |                     | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                     |
| DÉPENSES 2024                                    | -18 106,41 €        | DÉPENSES 2024                         | -51 326,55 €        |
| RECETTES 2024                                    | 2 057,59 €          | RECETTES 2024                         | 735,67 €            |
| <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>                    | <b>-16 048,82 €</b> | <b>RÉSULTAT de l'EXERCICE</b>         | <b>-50 590,88 €</b> |
| Résultat antérieur reporté 2023                  | 92 958,66 €         | Résultat antérieur reporté 2023       | 75 597,17 €         |
| <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>                       | <b>76 909,84 €</b>  | <b>RÉSULTAT de CLÔTURE</b>            | <b>25 006,29 €</b>  |
|                                                  |                     | Reste à réaliser DÉPENSES 2024        | -1 351,68 €         |
|                                                  |                     | Reste à réaliser RECETTES 2024        | 27 508,80 €         |
|                                                  |                     | <b>SOLDE des RESTES A RÉALISER</b>    | <b>26 157,12 €</b>  |
|                                                  |                     | <b>RÉSULTAT CUMULÉ INVESTISSEMENT</b> | <b>51 163,41 €</b>  |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ de l'EXERCICE 2024</b> |                     |                                       | <b>128 073,25 €</b> |

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité**

- **APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Section de Vaux Saint Sulpice »,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**PREND ACTE de l'arrivée de Monsieur Le Maire à 18h56**

**La séance se poursuit en présence de 23 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

2.2. Affectation des résultats de fonctionnement 2024 des budgets de Plateau d'Hauteville

Madame Nicole ROSIER informe le Conseil Municipal qu'il convient d'affecter au Budget Primitif 2025, les résultats de fonctionnement constatés au 31 décembre 2024 pour les budgets de la Commune.

Ceci concerne le budget Principal, les budgets annexes « Bois et Forêt », « Lotissement le Planachat », « Gîte d'Hostiaz », « Gendarmerie », « Petite Enfance », « Section de Vaux Saint Sulpice », et le budget de la régie des énergies.

Madame Nicole ROSIER propose d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

|                                                                  | Budget général | Bois et Forêt | Lotissement le Planachat |
|------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|--------------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2024</b>                  | 3 880 115,82 € | 166 605,88 €  | 0,00 €                   |
| <b>Part affectée à la section d'investissement (compte 1068)</b> | 256 130,15 €   | 54 713,46 €   | 0,00 €                   |
| <b>Part reprise en section de fonctionnement (compte 002)</b>    | 3 623 985,67 € | 111 892,42 €  | 0,00 €                   |

|                                                                  | Gîte d'Hostiaz | Régie des Energies | Gendarmerie |
|------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------|-------------|
| <b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2024</b>                  | 8 394,30 €     | 43 628,62 €        | 15 782,68 € |
| <b>Part affectée à la section d'investissement (compte 1068)</b> | 0,00 €         | 0,00 €             | 0,00 €      |
| <b>Part reprise en section de fonctionnement (compte 002)</b>    | 8 394,30 €     | 43 628,62 €        | 15 782,68 € |

|                                                                  | Petite Enfance | Section de Vaux Saint Sulpice |
|------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2024</b>                  | 199 674,00 €   | 76 909,84 €                   |
| <b>Part affectée à la section d'investissement (compte 1068)</b> | 199 674,00 €   | 0,00 €                        |
| <b>Part reprise en section de fonctionnement (compte 002)</b>    | 0,00 €         | 76 909,84 €                   |

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 des budgets sur l'exercice 2025 comme indiqué dans les tableaux ci-dessus,

Madame Karine LIEVIN présente au Conseil Municipal le budget primitif validé par les membres du CCAS le 12 mars 2025.

Budget CCAS de PLATEAU D'HAUTEVILLE

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **43 582,31 €**

| <b>Section de fonctionnement</b>                   |  |                                         |
|----------------------------------------------------|--|-----------------------------------------|
| 002 Déficit antérieur reporté                      |  | 0,00 €                                  |
| 011 Charges à caractère général                    |  | 25 766,86 €                             |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections |  | 7 404,00 €                              |
| 65 Autres charges de gestion courante              |  | 9 747,80 €                              |
| 68 Dotations aux provisions                        |  | 663,65 €                                |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                              |  | <b>43 582,31 €</b>                      |
| 002 Excédent antérieur reporté                     |  | 838,66 €                                |
| 70 Produits des services                           |  | 0,00 €                                  |
| 74 Dotations et participations                     |  | 40 000,00 €                             |
| 75 Autres produits de gestion courante             |  | 2 080,00 €                              |
| 77 Produits exceptionnels                          |  | NB : tout regroupé<br>en M57 au chap 75 |
| 78 Reprise sur provisions                          |  | 663,65 €                                |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                              |  | <b>43 582,31 €</b>                      |

La section d'investissement est excédentaire de **15 568,50€**

|                                                   |  |                    |
|---------------------------------------------------|--|--------------------|
| 001 Déficit antérieur reporté                     |  | 0,00 €             |
| 23 Immobilisations en cours                       |  | 0,00 €             |
| 041 opérations patrimoniales                      |  | 37 015,23 €        |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                             |  | <b>37 015,23 €</b> |
| 001 Excédent antérieur reporté                    |  | 6 940,50 €         |
| 040 opérations d'ordre de transfert entre section |  | 8 628,00 €         |
| 041 opérations patrimoniales                      |  | 37 015,23 €        |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                             |  | <b>52 583,73 €</b> |

**Les principales charges du budget CCAS correspondent :**

- aux repas et cadeaux des aînés
- aux aides pour les personnes en difficulté

**Les principales recettes du budget CCAS correspondent :**

- à la subvention de la commune
- la section investissement est excédentaire dû aux écritures de cession au 1er janvier 2024 du bâtiment les Nivéoles à l'euro symbolique à Dynacité

Madame Karine LIEVIN informe de la demande de subvention pour le CCAS en 2025 qui s'élève à 40 000€.

### 2.3. Proposition d'attribution des subventions 2025 aux associations et participations des organismes divers

Madame Nicole ROSIER présente le tableau des subventions.

Madame Gaëlle FORAY fait remarquer au Conseil Municipal que les deux tiers des subventions octroyées aux associations culturelles sont destinés à une seule association. En l'occurrence pour l'organisation du « Festival de Théâtre ». Elle demande des éléments de lisibilité sur l'arbitrage et la répartition des subventions. Elle tient à rappeler que certaines associations du territoire ont une fréquentation égale voire supérieure sur leurs actions avec un niveau de financement municipal bien moindre, parfois jusqu'à 10 fois moins. Elle donne l'exemple du Centre d'Art Contemporain de Lacoux et le festival Nature qui fonctionnent très bien avec un niveau de subvention communal plus faible.

Monsieur le Maire répond que les efforts financiers sont importants pour les deux festivals de la Commune. Ce sont des moments clefs de l'animation du territoire. Il n'a pas connaissance de projets culturels réunissant autant de monde. Il rappelle également que le projet de subventions soumis au vote du Conseil Municipal prévoit une augmentation de 1 000 € pour le festival Nature passant de 3 500€ à 4 500€.

Monsieur Le Maire indique par ailleurs qu'il y a des charges fixes importantes pour l'organisation du festival : éclairage, scène etc.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON répond également qu'il ne faut pas uniquement raisonner en termes de fréquentation. Le festival de théâtre n'a pas les mêmes revenus que le CACL. Le CALC est subventionné par d'autres partenaires institutionnels. Le critère des entrées n'est pas pertinent. Le choix de subventionner ou non n'est pas à faire selon cette lecture. Le choix communal s'est fait ici en terme d'attractivité et de développement touristique de la Commune.

Monsieur Alain MASSIRONI rappelle également que le CACL bénéficie d'une mise à disposition du bâtiment et de la prise en charge des fluides. Tout cela constitue aussi un soutien de la Commune à l'association.

Monsieur Alexandre LALLEMENT demande s'il est possible de valoriser cela en parallèle des participations communales via les subventions.

Monsieur Le Maire indique qu'en effet, les informations sont connues. Les valorisations des mises à dispositions représentent un montant important pour la Commune. A l'avenir cela sera associé au budget à titre indicatif.

Madame Gaëlle FORAY tient à souligner que les associations dans une commune sont l'âme de celle-ci. Elles participent au vivre ensemble.

Madame Gaëlle FORAY tient également à interroger la participation de la Commune à l'Ultra Trail du Grand Colombier. La participation financière de 4000 € est importante, surtout pour un événement nouveau, sur une seule journée et en grande partie dans le Valromey. C'est une subvention égale à ce que reçoit le Festival Nature qui anime la commune plusieurs jours de suite, depuis de nombreuses années et qui s'inscrit pleinement localement.

Monsieur Le Maire répond qu'il y a plus de 800 inscrits, avec un départ du 42km d'Hauteville et deux passages pour les autres distances 80km et 120 km avec base de vie à Boostcenter. Les personnes qui viennent faire la course viennent souvent accompagnées, les hébergements touristiques de la commune vont en profiter. De plus, cela donne une impulsion pour le trail sur notre commune avec ses parcours permanents intégrés au label « station de trail et marche nordique » porté par Haut-Bugey Agglomération. Les intenses sessions étaient déjà un premier pas. Le soutien au trail du Grand Colombier s'inscrit dans une

démarche stratégique de développement du trail sur la commune et de valorisation de la labellisation.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON complète et indique qu'il s'agit d'un investissement dans la promotion du territoire. De plus, les participants dormiront sans doute sur la Commune.

Madame Gaëlle FORAY interroge le niveau d'arbitrage par rapport à d'autres associations qui participent à l'animation de la commune tout au long de l'année.

Monsieur le Maire précise qu'il faut différencier le soutien à l'événementiel de celui en faveur de l'activité associative. Il propose d'envisager à l'avenir de distinguer dans la présentation et dans le budget les montants de subventions aux associations et les montants accordés au soutien à l'évènementiel.

Madame Gaëlle FORAY s'étonne qu'une association qui n'a pas formulé de demande de subvention percevra tout de même une subvention. Elle souhaiterait qu'il y ait un traitement équitable pour toutes les associations de la commune. Les dossiers de demandes de subventions sont une vraie charge pour les bénévoles qui doivent les produire, il est incohérent que certaines associations en soit dispensées. Elle rappelle que les élus minoritaires avaient déjà soulevé ce problème l'an passé.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT répond que l'association des chasseurs de Thézillieu est une association qui collabore chaque année avec le sou de l'école de Thézillieu, en organisant une vente de boudin dont les recettes reviennent au sou de l'école. Cependant, il est d'accord pour dire qu'avec un dossier non déposé en temps et en heure il ne peut pas y avoir de versement de subvention.

Madame Gaëlle Foray en convient tout à fait mais rappelle que de nombreuses associations ont une action positive pour la commune mais sont priées de respecter les règles.

Les élus valident la non-attribution de la subvention à l'association des chasseurs de Thézillieu.

#### **Le Conseil Municipal,**

#### **Avec 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de Gaëlle FORAY et le pouvoir de Corinne BOYER**

- **VOTE** les subventions aux associations et événements 2025 s'élevant à la somme globale de **187 041,40 €**, à laquelle il faut déduire la subvention fléchée pour l'association des chasseurs de Thézillieu, dont la liste est jointe au budget voté cette même séance
- **PRECISE** que les crédits correspondants auxquels il faut déduire la subvention fléchée pour l'association des chasseurs sont prévus au chapitre 65 du budget 2025, comme suit :
  - article 657363 pour 40 000,00 €,
  - article 65748 pour 147 041,40 €.
- **PRECISE** que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € doivent faire l'objet d'une délibération spécifique et d'une convention avec l'organisme qui en bénéficie.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

#### **PREND ACTE de la sortie de Monsieur Humbert CRETIER à 19h39**

**La séance se poursuit en présence de 22 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants.**

Madame Nicole ROSIER précise en amont de la présentation des budgets qu'il n'est pas possible de voter un budget en déséquilibre. En retirant la subvention à l'association des chasseurs de Thézillieu sans réaffecter le montant de la subvention le budget sera présenté en déséquilibre.

Les élus s'accordent pour affecter le montant initialement proposé à l'association des chasseurs de Thézillieu à l'association de l'amicale du Genevray. C'est une création d'association, dont la demande n'a pas été traitée lors de l'étude des subventions 2025, elle devait faire l'objet d'une présentation pour une subvention

à titre exceptionnel lors d'un prochain Conseil Municipal.

**PREND ACTE de l'arrivé de Monsieur Humbert CRETIER à 19h41**

**La séance se poursuit en présence de 23 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

**Le Conseil Municipal,**

**Avec 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de Gaëlle FORAY et le pouvoir de Corinne BOYER**

- **VOTE** les subventions aux associations et événements 2025 s'élevant à la somme globale de **187 041,40 €**, dont la liste est jointe au budget voté cette même séance
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65 du budget 2025, comme suit :
  - article 657363 pour 40 000,00 €,
  - article 65748 pour 147 041,40 €.
- **PRECISE** que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € doivent faire l'objet d'une délibération spécifique et d'une convention avec l'organisme qui en bénéficie.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2.4. Vote des budgets primitifs 2025

2.4.1. Vote du budget primitif 2025 du budget PRINCIPAL de la commune (M57)

Monsieur Le Maire et Madame Nicole ROSIER présentent le budget primitif du budget principal dont les éléments sont annexés au présent procès-verbal.

Madame Gaëlle FORAY fait remarquer que la création du goyat et du système de défense incendie pour la ferme Guichard est budgétée. Or, d'autres fermes isolées sur la commune ont payé leur défense incendie.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un engagement pris par la commune de Cormaranche-en-Bugey lors de la vente de la Ferme Guichard à l'exploitant actuel.

**Le Conseil Municipal,**

**Avec 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de Gaëlle FORAY et le pouvoir de Corinne BOYER,**

- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement telle que présentée.
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée.
- **ADOpte** les balances de fonctionnement et d'investissement 2025.
- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget PRINCIPAL de la commune.
- **VOTE** une dotation d'Autorisation d'Engagement (AE) de dépenses imprévues inscrite au chapitre 022 « dépenses imprévues », non pourvu de crédits de paiement, à hauteur de 2% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement.
- **VOTE** une dotation d'Autorisation de Programme (AP) de dépenses imprévues inscrite au chapitre 020 « dépenses imprévues », non pourvu de crédits de paiement, à hauteur de 2% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section de fonctionnement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement, à l'exclusion des dépenses de personnel. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section d'investissement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement, et qui en informera l'assemblée

délibérante lors de sa plus proche séance. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

#### 2.4.2. Vote du budget primitif 2025 du budget annexe BOIS ET FORETS (M57)

Monsieur Le Maire présente le budget primitif du budget annexe « Bois et Forêts » dont les éléments sont annexés au présent procès-verbal.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement telle que présentée,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée,
- **ADOpte** les balances de fonctionnement et d'investissement 2025,
- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe BOIS ET FORETS,
- **VOTE** une dotation d'Autorisation d'Engagement (AE) de dépenses imprévues inscrite au chapitre 022 « dépenses imprévues », non pourvu de crédits de paiement, à hauteur de 2% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement,
- **VOTE** une dotation d'Autorisation de Programme (AP) de dépenses imprévues inscrite au chapitre 020 « dépenses imprévues », non pourvu de crédits de paiement, à hauteur de 2% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section de fonctionnement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement, à l'exclusion des dépenses de personnel. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section d'investissement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement, et qui en informera l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

#### 2.4.3. Vote du budget primitif 2025 du budget annexe LOTISSEMENT LE PLANACHAT (M57)

Madame Nicole ROSIER présente le budget primitif du budget annexe « Lotissement le Planachat » dont les éléments sont annexés au présent procès-verbal.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement telle que présentée,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée,
- **ADOpte** les balances de fonctionnement et d'investissement 2025,
- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe LOTISSEMENT LE PLANACHAT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section de fonctionnement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement, à l'exclusion des dépenses de personnel. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section d'investissement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement, et qui en informera l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

#### 2.4.4. Vote du budget primitif 2025 du budget annexe GITE D'HOSTIAZ (M57)

Madame Nicole ROSIER présente le budget primitif du budget annexe « Gite d'Hostiaz » dont les éléments sont annexés au présent procès-verbal.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement telle que présentée,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée,
- **ADOpte** les balances de fonctionnement et d'investissement 2025,
- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe GITE D'HOSTIAZ,
- **VOTE** une dotation d'Autorisation d'Engagement (AE) de dépenses imprévues inscrite au chapitre 022 « dépenses imprévues », non pourvu de crédits de paiement, à hauteur de 2% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement,
- **VOTE** une dotation d'Autorisation de Programme (AP) de dépenses imprévues inscrite au chapitre 020 « dépenses imprévues », non pourvu de crédits de paiement, à hauteur de 2% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section de fonctionnement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement, à l'exclusion des dépenses de personnel. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section d'investissement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement, et qui en informera l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

#### 2.4.5. Vote du budget primitif 2025 du budget annexe REGIE DES ENERGIES (M41)

Monsieur Alain MASSIRONI présente le budget primitif du budget annexe « Régie des Energies » dont les éléments sont annexés au présent procès-verbal. Il précise que la rédaction d'un avenant est en cours, ainsi que la rédaction d'une nouvelle délégation de service public et son schéma directeur.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement telle que présentée
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée,
- **ADOpte** les balances de fonctionnement et d'investissement 2025,
- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe REGIE DES ENERGIES,

#### 2.4.6. Vote du budget primitif 2025 du budget annexe GENDARMERIE (M57)

Monsieur Alain MASSIRONI présente le budget primitif du budget annexe « Gendarmerie » dont les éléments sont annexés au présent procès-verbal.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement telle que présentée,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée,
- **ADOpte** les balances de fonctionnement et d'investissement 2025,
- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe GENDARMERIE,
- **VOTE** une dotation d'Autorisation d'Engagement (AE) de dépenses imprévues inscrite au chapitre 022 « dépenses imprévues », non pourvu de crédits de paiement, à hauteur de 2% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement,
- **VOTE** une dotation d'Autorisation de Programme (AP) de dépenses imprévues inscrite au chapitre 020 « dépenses imprévues », non pourvu de crédits de paiement, à hauteur de 2% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section de fonctionnement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement, à l'exclusion des dépenses de personnel. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section d'investissement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement, et qui en informera l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

2.4.7. Vote du budget primitif 2025 du budget annexe PETITE ENFANCE (M57)

Madame Nicole ROSIER présente le budget primitif du budget annexe « Petite Enfance » dont les éléments sont annexés au présent procès-verbal.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement telle que présentée,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée,
- **ADOpte** les balances de fonctionnement et d'investissement 2025
- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe PETITE ENFANCE,
- **VOTE** une dotation d'Autorisation d'Engagement (AE) de dépenses imprévues inscrite au chapitre 022 « dépenses imprévues », non pourvu de crédits de paiement, à hauteur de 2% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement,
- **VOTE** une dotation d'Autorisation de Programme (AP) de dépenses imprévues inscrite au chapitre 020 « dépenses imprévues », non pourvu de crédits de paiement, à hauteur de 2% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section de fonctionnement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement, à l'exclusion des dépenses de

personnel. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section d'investissement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement, et qui en informera l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

#### 2.4.8. Vote du budget primitif 2025 du budget annexe SECTION DE VAUX SAINT-SULPICE (M57)

Madame Nicole ROSIER présente le budget primitif du budget annexe « section de Vaux Saint-Sulpice » dont les éléments sont annexés au présent procès-verbal.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Avec 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de Claire BILLON BERTHET et le pouvoir de Solange DOMINGUEZ,**

- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement telle que présentée,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée,
- **ADOpte** les balances de fonctionnement et d'investissement 2025,
- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe SECTION VAUX SAINT SULPICE,
- **VOTE** une dotation d'Autorisation d'Engagement (AE) de dépenses imprévues inscrite au chapitre 022 « dépenses imprévues », non pourvu de crédits de paiement, à hauteur de 2% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement,
- **VOTE** une dotation d'Autorisation de Programme (AP) de dépenses imprévues inscrite au chapitre 020 « dépenses imprévues », non pourvu de crédits de paiement, à hauteur de 2% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section de fonctionnement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement, à l'exclusion des dépenses de personnel. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder, à l'intérieur de la section d'investissement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement, et qui en informera l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

#### 2.5. Proposition de vote des taxes 2025

Madame Nicole ROSIER rappelle qu'au terme de la réunion de la commission des finances du 10 mars 2025, il a été proposé d'appliquer pour 2025 les taux des taxes THRS, TFB et TFNB sur les ménages de la commune de Plateau d'Hauteville, selon le tableau suivant :

| <b>Taux communaux</b>                                                                                                             | <b>2019</b> | <b>2024</b>   | <b>2025</b>   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------|---------------|
| « Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale »<br><b>(THRS)</b> |             | <b>11,46%</b> | <b>11,46%</b> |

|                                               |                     |        |                                |                                |
|-----------------------------------------------|---------------------|--------|--------------------------------|--------------------------------|
| Taxe sur le foncier bâti<br><b>(TFB)</b>      | Part communale      | 20,71% | 20,71%<br>(taux communal)      | 20,71%<br>(taux communal)      |
|                                               | Part départementale | 13,97% | + 13,97%<br>(taux département) | + 13,97%<br>(taux département) |
|                                               |                     |        | <b>= 34,68%</b>                | <b>= 34,68%</b>                |
| Taxe sur le foncier non bâti<br><b>(TFNB)</b> |                     | 59,99% | <b>59,99%</b>                  | <b>59,99%</b>                  |

Monsieur Alexandre LALLEMENT souhaite souligner que l'Etat envisage une hausse de la valeur locative, ce qui fera sans doute augmenter l'indice pour le calcul de la taxe foncière.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** les taux communaux :
  - à **11,46 %** pour la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (**THRS**),
  - à **34,68 %** pour la Taxe sur le foncier bâti (**TFB**),
  - à **59,99 %** pour la Taxe sur le foncier non bâti (**TFNB**).

2.6. Provision 2025 des créances non recouvrées – Budget Principal

Madame Nicole ROSIER indique qu'en date du 31 décembre 2023, le montant des restes à recouvrer est de 11 605,37 €.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **RAPPELLE** qu'en 2024 un montant de 1 890,57 € a été provisionné, correspondant à 15% des restes à recouvrer au 31 décembre 2022 de 12 603,81 €,
- **DECIDE** pour l'année 2025 d'annuler la provision de 2024 d'un montant de 1 890,57 €, en inscrivant des crédits au compte 7817 « Reprise sur provisions » du budget principal,
- **DECIDE** pour l'année 2025 d'inscrire une provision à 15 % du montant des restes à recouvrer au 31 décembre 2023 de 11 605,37 €, qui représente 1 741 € au compte 6817 « Dotation aux provision/dépréciations des actifs circulants » du budget principal,

2.7. Provision 2025 des créances non recouvrées – Budget Régie des énergies

Madame Nicole ROSIER informe qu'en date du 31 Décembre 2023, le montant des restes à recouvrer est de 3 380,56 €.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **RAPPELLE** qu'en 2024, il avait été décidé de maintenir le montant de 3 380,56 € provisionné en 2023, et qui correspondait à 100 % des restes à recouvrer au 31 décembre 2021,
- **DECIDE** pour l'année 2025 de maintenir la provision 2023 de 3 380,56 €, correspondant à 100 % des restes à recouvrer au 31 décembre 2023, et qui est inscrite au compte 6817 « Dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants » du budget Régie des Energies,

Monsieur le Maire et Madame Nicole ROSIER remercient les services, Edith VINCENT- MORARD, Nathalie POURRET et Jocelyne CYVOCT pour leur travail.

**PREND ACTE de la sortie de Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON à 20h54  
Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON donne son pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT**

**La séance se poursuit en présence de 21 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants.**

### **3. DIVERSES MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES**

#### 3.1. Modification de la composition des commissions municipales et spéciales

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur Joël BERGEOT en date du 29 janvier 2025 et à l'intégration de Madame Geneviève GERBAULET il convient de reconstituer les commissions municipales et spéciales.

##### 3.1.1. Elections des commissions de Délégation de Service Public et d'Appel d'Offre

Monsieur Le Maire rappelle que la Commission de Délégation de Service Public est présidée de droit par le Maire. Elle est composée de 5 élus municipaux titulaires et de 5 remplaçants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconstituer la Commission de Délégation de Service Public. Le Maire rappelle que pour cette élection les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Monsieur le Maire fait procéder aux élections (procès-verbal d'élection annexé).

#### **Le Conseil Municipal,**

**- PREND ACTE** des résultats des élections pour les membres de la commission de Délégation de Service Public

| Commission                   | Nb | MEMBRES             | SUPPLEANTS         |
|------------------------------|----|---------------------|--------------------|
| délégation de service public | 5  | Alain MASSIRONI     | Bernard CORTINOVIS |
|                              |    | Jean-Michel CYVOCT  | Didier BOURGEAIS   |
|                              |    | Patrick GENOD       | Maria GUILLERMET   |
|                              |    | Sébastien BEVOZ     | Stéphane LYAUDET   |
|                              |    | Alexandre LALLEMENT | Corinne BOYER      |

Monsieur Le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offre (CAO) est présidée de droit par le Maire. Elle est composée de 5 élus municipaux titulaires et de 5 remplaçants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconstituer la Commission d'Appel d'Offre.

Le Maire rappelle que pour cette élection les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Monsieur le Maire fait procéder aux élections (procès-verbal d'élection annexé).

#### **Le Conseil Municipal,**

**- PREND ACTE** des résultats des élections.

| Commission      | Nb | MEMBRES             | SUPPLEANTS         |
|-----------------|----|---------------------|--------------------|
| d'Appel d'Offre | 5  | Alain MASSIRONI     | Bernard CORTINOVIS |
|                 |    | Jean-Michel CYVOCT  | Didier BOURGEAIS   |
|                 |    | Patrick GENOD       | Maria GUILLERMET   |
|                 |    | Sébastien BEVOZ     | Stéphane LYAUDET   |
|                 |    | Alexandre LALLEMENT | Gaëlle FORAY       |

##### 3.1.2. Modification de la composition du conseil d'administration du CCAS

**PREND ACTE de la sortie de Monsieur Olivier BROCHET à 21h13**

**Monsieur Olivier BROCHET donne son pouvoir à Monsieur Humbert CRETIER**

**La séance se poursuit en présence de 20 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants.**

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS est présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire. Il rappelle que ce nombre a été fixé à huit lors du Conseil Municipal du 3 juin 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconstituer le Conseil d'Administration du CCAS. Monsieur Le Maire soumet à l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Le Maire rappelle que pour cette élection les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Monsieur le Maire fait procéder aux élections (Procès-Verbal d'élection annexé).

**Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** des résultats des élections.

1. Karine LIEVIN - Liste A
2. Jacques FUMEX - Liste A
3. Marie- Hélène PERILLAT - Liste A
4. Gilbert LEMOINE - Liste A
5. Solange DOMINGUEZ - Liste A
6. Jessie LYAUDET MARIN - Liste A
7. Geneviève GERBAULET- Liste B
8. Olivier BROCHET - Liste B

3.1.3. Modification de la composition des commissions municipales

Monsieur le Maire présente les propositions de composition des commissions.

**Le Conseil,**

**à l'unanimité,**

- **DECIDE** de reconstituer les commissions municipales, les commissions spéciales de suivi des délégations de service public, la commission de contrôle des listes électorales et la commission de sécurité des pistes
- **DECIDE**, qu'au titre de l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
- **PROCEDE** à l'élection des membres des commissions municipales selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, Le Maire étant président de droit des commissions municipales.

| <b>COMMISSIONS INTERNES</b> |                              |                                    |                           |                           |
|-----------------------------|------------------------------|------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>INTITULE</b>             | <b>MODALITES COMPOSITION</b> | <b>COMPOSITION AU 26 MARS 2025</b> |                           |                           |
|                             |                              | <b>VP</b>                          | <b>GROUPE MAJORITAIRE</b> | <b>GROUPE MINORITAIRE</b> |

|                                                                          |         |                             |                                                                                                                                                                              |                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| COMMISSION<br>FINANCES ET<br>GESTION DU<br>PERSONNEL                     | 7 élus  | Nicole<br>ROSIER            | Alain<br>MASSIRONI<br>Jean-Michel<br>CYVOCT<br>Sébastien<br>BEVOZ<br>Solange<br>DOMINGUEZ<br>Eliane<br>MERMILLON                                                             | Alexandre<br>LALLEMENT<br><br><i>Suppléant :</i><br><i>Humbert</i><br><i>CRETIER</i> |
| COMMISSION<br>TRAVAUX,<br>RESEAUX,<br>BATIMENTS,<br>VOIRIE,<br>URBANISME | 11 élus | Jean<br>Michel<br>CYVOCT    | Stéphane<br>LYAUDET<br>Patrick<br>GENOD<br>Gilbert<br>LEMOINE<br>Didier<br>BOURGEAIS<br>Alain<br>MASSIRONI<br>Maria<br>GUILLERMET<br>Sébastien<br>BEVOZ<br>Gérard<br>CHAPUIS | Corinne<br>BOYER<br><br>Alexandre<br>LALLEMENT                                       |
| COMMISSION<br>PROXIMITE,<br>ASSOCIATIONS,<br>ANIMATION                   | 7 élus  | Claire<br>BILLON<br>BERTHET | Marie-<br>Hélène<br>PERILLAT<br>Stéphanie<br>PERNOD<br>BEAUDON<br>Jessie<br>LYAUDET<br>Patrick<br>GENOD<br>Solange<br>DOMINGUEZ                                              | Geneviève<br>GERBAULET<br><br><i>Suppléant :</i><br><i>Gaëlle</i><br><i>FORAY</i>    |
| COMMISSIONS<br>AFFAIRES<br>SOCIALES ET<br>PETITE<br>ENFANCE              | 7 élus  | Karine<br>LIEVIN            | Sonia ZANI<br>Jacques<br>FUMEX<br>Jessie<br>LYAUDET<br>Eliane<br>MERMILLON<br>Claire<br>BILLON<br>BERTHET                                                                    | Geneviève<br>GERBAULET<br><br><i>Suppléant :</i><br><i>Corinne</i><br><i>BOYER</i>   |

|                                                                         |         |                                |                                                                                                                                                                                         |                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------|---------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| COMMISSION<br>VIE<br>ECONOMIQUE,<br>COMMERCE,<br>ARTISANAT,<br>TOURISME | 7 élus  | Jacques<br>DRHOVIN             | Didier<br>BOURGEAIS<br>Alain<br>MASSIRONI<br>Stéphane<br>LYAUDET<br>Stéphanie<br>PERNOD<br>BEAUDON<br>Maria<br>GUILLERMET                                                               | Gaëlle<br>FORAY<br><br><i>Suppléant :</i><br><i>Olivier</i><br><i>BROCHET</i>  |
| COMMISSION<br>AFFAIRES<br>SCOLAIRES,<br>JEUNESSE                        | 7 élus  | Stéphanie<br>PERNOD<br>BEAUDON | Sonia ZANI<br>Claire<br>BILLON<br>BERTHET<br>Maria<br>GUILLERMET<br>Jean-Michel<br>CYVOCT<br>Karine LIEVIN                                                                              | Corinne<br>BOYER<br><br><i>Suppléant :</i><br><i>Humbert</i><br><i>CRETIER</i> |
| COMMISSION<br>FORET,<br>PATRIMOINE,<br>FLEURISSEME<br>NT                | 11 élus | Gérard<br>CHAPUIS              | Marie-<br>Hélène<br>PERILLAT<br>Eliane<br>MERMILLON<br>Stéphane<br>LYAUDET<br>Bernard<br>CORTINOVIS<br>Nicole<br>ROSIER<br>Sébastien<br>BEVOZ<br>Gilbert<br>LEMOINE<br>Patrick<br>GENOD | Alexandre<br>LALLEMENT<br><br>Corinne<br>BOYER                                 |
| COMMISSION<br>ENVIRONNEME<br>NT,<br>DEVELOPPEME<br>NT DURABLE           | 7 élus  | Gilbert<br>LEMOINE             | Claire<br>BILLON<br>BERTHET<br>Didier<br>BOURGEAIS<br>Jacques<br>FUMEX<br>Gérard<br>CHAPUIS<br>Jean-Michel<br>CYVOCT                                                                    | Corinne<br>BOYER<br><br><i>Suppléant :</i><br><i>Olivier</i><br><i>BROCHET</i> |

|                                                             |        |                                |                                                                                                                                 |                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------|--------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| COMMISSION<br>AGRICULTURE,<br>CHEMINS                       | 7 élus | Sébastien<br>BEVOZ             | Bernard<br>CORTINOVIS<br>Gérard<br>CHAPUIS<br>Patrick<br>GENOD<br>Christine<br>MARTINE<br>Didier<br>BOURGEAIS                   | Corinne<br>BOYER<br><br><i>Suppléant :</i><br><i>Olivier</i><br><i>BROCHET</i>       |
| COMMISSION<br>CULTURE,<br>CINEMA                            | 7 élus | Solange<br>DOMING<br>UEZ       | Marie-<br>Hélène<br>PERILLAT<br>Claire<br>BILLON<br>BERTHET<br>Eliane<br>MERMILLON<br>Maria<br>GUILLERMET<br>Gilbert<br>LEMOINE | Geneviève<br>GERBAULET<br><br><i>Suppléant :</i><br><i>Gaëlle</i><br><i>FORAY</i>    |
| COMMISSION<br>SPORT,<br>INFRASTRUCTU<br>RES SPORTIVES       | 7 élus | Stéphanie<br>PERNOD<br>BEAUDON | Alain<br>MASSIRONI<br>Jacques<br>FUMEX<br>Stéphane<br>LYAUDET<br>Didier<br>BOURGEAIS<br>Patrick<br>GENOD                        | Humbert<br>CRETIER<br><br><i>Suppléant :</i><br><i>Corinne</i><br><i>BOYER</i>       |
| COMMISSION<br>CIMETIERE                                     | 7 élus | Didier<br>BOURGEAIS            | Gérard<br>CHAPUIS<br>Patrick<br>GENOD<br>Marie-<br>Hélène<br>PERILLAT<br>Gilbert<br>LEMOINE                                     | Corinne<br>BOYER<br><br><i>Suppléant :</i><br><i>Geneviève</i><br><i>GERBAULET</i>   |
| COMMISSION<br>ACTIVITE<br>SANITAIRE ET<br>MEDICO-<br>SOCIAL | 7 élus | Jacques<br>FUMEX               | Karine LIEVIN<br>Eliane<br>MERMILLON<br>Jessie<br>(MARIN)<br>LYAUDET<br>Stéphanie<br>PERNOD<br>BEAUDON<br>Sonia ZANI            | Humbert<br>CRETIER<br><br><i>Suppléant :</i><br><i>Geneviève</i><br><i>GERBAULET</i> |

|                                                       |        |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------|--------|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| COMMISSION<br>MAPA<br>(Marché à procédure<br>adaptée) | 5 Elus |  | TITULAIRES :<br>Alain<br>MASSIRONI<br>Jean-Michel<br>CYVOCT<br>Patrick<br>GENOD<br>Sébastien<br>BEVOZ<br><br><i>SUPPLEANTS</i><br><i>Bernard</i><br><i>CORTINOVIS</i><br><i>Didier</i><br><i>BOURGEAIS</i><br><i>Maria</i><br><i>GUILLERMET</i><br><i>Stéphane</i><br><i>LYAUDET</i> | TITULAIRE :<br>Alexandre<br>LALLEMENT<br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><i>SUPPLEANT</i><br><i>Humbert</i><br><i>CRETIER</i> |
|-------------------------------------------------------|--------|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                      |        |  |                                                                                                                        |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| SUIVI DELEGATION DE<br>SERVICE PUBLIC -<br>CASINO                                                    | 7 élus |  | Didier BOURGEAIS<br>Alain MASSIRONI<br>Jacques DRHOVIN<br>Stéphanie PERNOD<br>BEAUDON<br>Nicole ROSIER                 | Alexandre LALLEMENT |
| SUIVI DELEGATION DE<br>SERVICE PUBLIC -<br>REGIE DES ENERGIES                                        | 7 élus |  | Didier BOURGEAIS<br>Alain MASSIRONI<br>Jean Michel CYVOCT<br>Nicole ROSIER<br>Patrick GENOD                            | Corinne BOYER       |
| SUIVI DELEGATION DE<br>SERVICE PUBLIC -<br>CINEMA                                                    | 7 élus |  | Didier BOURGEAIS<br>Nicole ROSIER<br>Marie -Hélène PERILLAT<br>Claire BILLON BERTHET<br>Solange DOMINGUEZ              | Geneviève GERBAULET |
| SUIVI DELEGATION DE<br>SERVICE PUBLIC ACCUEIL<br>PERISCOLAIRE, EXTRA-<br>SCOLAIRE ET<br>BIBLIOTHEQUE | 7 élus |  | Stéphanie PERNOD<br>BEAUDON<br>Claire BILLON BERTHET<br>Jessie (MARIN) LYAUDET<br>Eliane MERMILLON<br>Didier BOURGEAIS | Corinne BOYER       |

|                                                    |                                                                                                                                                                                                          |  |                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| COMMISSION CONTRÔLE<br>DES LISTES ELECTORALES      | 5 Conseillers<br><br>3 liste<br>majoritaire<br>2 liste<br>minoritaire<br>Nomination<br>pour 3 ans<br>Attention :<br>Proposition<br>dans l'ordre<br>de la liste du<br>tableau PAS<br>Maire et<br>adjoints |  | Titulaires<br>Gilbert LEMOINE<br>Stéphane LYAUDET<br>Solange DOMINGUEZ<br><br><i>Suppléants</i><br><i>Jacques FUMEX</i><br><i>Éliane MERMILLON</i><br><i>Marie-Hélène PERILLAT</i> | Titulaires<br>Alexandre LALLEMENT<br>Gaelle FORAY<br><br><i>Suppléants</i><br><i>Humbert CRETIER</i><br><i>Olivier BROCHET</i> |
| COMMISSION<br>MUNICIPALE DE SECURITE<br>DES PISTES | 1 élu                                                                                                                                                                                                    |  | Stéphane LYAUDET                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                |

### 3.1.4. Modification de la désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Monsieur le Maire présente les propositions de nomination des représentants de la Commune auprès des organismes extérieurs. Il rappelle au Conseil Municipal que l'association H3S a été dissoute. C'est la maintenant la Société d'Economie Mixte - HB4S et Boost Center qui gère le complexe sportif. Dans cette société ce sont les représentants élus à Haut-Bugey Agglomération (actionnaire majoritaire) qui composent le conseil d'administration.

**Le Conseil Municipal,**  
**à l'unanimité,**

**- DESIGNNE les représentants de la Commune :**

|                                                                                         |                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| COMMISSION LOCALE DE<br>L'HABITAT                                                       | Didier BOURGEOIS<br>Karine LIEVIN |
| REGLEMENT DU CONSEIL<br>MUNICIPAL ET RESPECT DE LA<br>CHARTRE DE LA COMMUNE<br>NOUVELLE | Jean Michel CYVOCT                |
| COMMISSION DE<br>COORDINATION DES<br>ACTIONS DE PREVENTION<br>DES EXPULSIONS (CCAPEX)   | Karine LIEVIN                     |

|                                                                      |                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A HBA (CLECT) | Le Maire                                                                                                                                                                                      |
| CONSEIL DE SURVEILLANCE CHPH                                         | Stéphanie PERNOD BEAUDON<br>Suppléante : Karine LIEVIN                                                                                                                                        |
| CENTRE SOCIAL LE 7 LIEUX                                             | Claire BILLON BERTHET<br>Didier BOURGEOIS<br>Le Maire                                                                                                                                         |
| COLLEGE PAUL SIXDENIER CA                                            | Titulaire Claire BILLON BERTHET<br>Suppléant Corinne BOYER                                                                                                                                    |
| COMITE DE SUIVI DU PROJET DE ZDE (ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN)      | Jean Michel CYVOCT                                                                                                                                                                            |
| CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'ESAT LA FRETA                           | Jacques DRHOVIN                                                                                                                                                                               |
| CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'IME DYNAMO                              | Jacques DRHOVIN                                                                                                                                                                               |
| REFERENT DEFENSE ET JUMELAGE 68EME RAA                               | Patrick GENOD                                                                                                                                                                                 |
| REFERENT AMBROISIE                                                   | Gérard CHAPUIS                                                                                                                                                                                |
| FEDERATION DES STATIONS VERTES DE VACANCCES ET VILLAGES NEIGE        | Jacques DRHOVIN                                                                                                                                                                               |
| SEMCODA                                                              | Karine LIEVIN                                                                                                                                                                                 |
| CHAMBRE DES METIERS DE L'AIN                                         | Maria GUILLERMET<br>Jacques DRHOVIN                                                                                                                                                           |
| SIEA                                                                 | Le Maire<br>Jean-Michel CYVOCT<br>Alain MASSIRONI<br><br>Suppléants :<br>Sébastien BEVOZ<br>Patrick GENOD<br>Stéphane LYAUDET<br>Gilbert LEMOINE<br>Bernard CORTINOVIS<br>Alexandre LALLEMENT |
| ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE L'AIN                        | Gérard CHAPUIS<br>Stéphane LYAUDET                                                                                                                                                            |
| CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE                           | Gérard CHAPUIS<br>Alexandre LALLEMENT                                                                                                                                                         |
| SEMA (Société d'Economie Montagnard de l'AIN)                        | Patrick GENOD<br><i>Suppléant : Didier BOURGEOIS</i>                                                                                                                                          |

|                                                                                                               |                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| COMITE DE JUMELAGE<br>HAUTEVILLE-LOMPNES ET<br>RONNEBURG ET<br>CORMARANCHE-EN-BUGEY<br>ET SAINT-JEAN-DU-DOIGT | Claire BILLON BERTHET<br>Solange DOMIGUEZ |
| SYNDICAT RIVIERE AIN AVAL<br>AFFLUENTS                                                                        | Gérard CHAPUIS                            |
| AFP GOUR MONT ROVA                                                                                            | Patrick GENOD                             |

Monsieur le Maire informe que les représentants du Conseil Municipal à Haut-Bugey Agglomération sont :

- Philippe EMIN
- Karine LIEVIN
- Didier BOURGEOIS
- Solange DOMINGUEZ
- Alexandre LALLEMENT qui remplace Joël BORGEOIS

Il rappelle la date du prochain Conseil Municipal du 30 avril 2025.

**Monsieur le Maire clôture la séance.**

**Levée de la séance à 21h45.**

Philippe EMIN  
Maire de Plateau d'Hauteville

Nicole ROSIER  
Adjointe aux finances et à la gestion du personnel  
Secrétaire de séance

